



Séance du Conseil communal du jeudi 24 mars 2022

Salle communale de Duillier

Il est 20h04 lorsque M. Olivier Chambaz, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité, à l'exception de M. C. Bosson, excusé, ainsi qu'à la Secrétaire municipale, Mme L. Bodenmann et quelques spectateurs. La presse n'est pas présente.

1. Présences

A l'appel, 37 membres sont présents et 8 sont excusés : Mmes J. Lehmann-Tritten, F. Rossier et N. Schrag, ainsi que MM. J. Ahlström, S. Maillard, J.-D. Macherel, A. Uldry et O. Dupuis.

L'assemblée peut délibérer valablement, le quorum étant atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président annonce qu'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour, dans la mesure où la Municipalité a retiré les préavis 01 et 02-2022. Les points 9 et 10 sont donc supprimés et le point 11 portera le N° 9. Suite au vote,

l'ordre du jour, modifié, est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

M. le Président demande s'il y a des corrections à apporter à ce procès-verbal.

Personne ne se manifestant, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est adopté
par 33 oui, 0 non et 4 abstentions**

4. Assermentation

Suite à la démission de M. A. Molleyres pour cause de déménagement, M. le Président demande à M. Frédéric Coquoz de bien vouloir s'avancer devant l'Assemblée afin de prêter serment. Suite à son approbation du texte lu par M. le Président, il est applaudi par l'assistance.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

Les décès dans la commune

Depuis la dernière séance de l'organe délibérant, deux décès sont malheureusement à déplorer. Il s'agit de M. Johan Albert Huber, né le 20 octobre 1926 et habitant Duillier depuis fin février 2020. Il nous a quitté le 28 décembre 2021. Mme Carmen Haldy, née le 26 mars 1950, habitante de la Commune depuis le 20 décembre 1976 est décédée le 10 février 2022. Il s'en suit une minute de silence pour ces deux habitants de la commune ainsi que pour toutes les personnes subissant la guerre en Ukraine.

La formation pour les Présidents et Secrétaires des Conseils communaux du District

Le 17 janvier a eu lieu une séance de formation organisée par la Préfecture avec la présence d'un conseiller juridique du canton. Le Secrétaire et lui-même ont assisté à cette séance, fort intéressante, sur les droits et devoirs des membres des Conseils communaux ou généraux, les différents droits d'initiative, les procès-verbaux et leurs extraits.

Les élections cantonales

Le 20 mars dernier ont eu lieu les élections cantonales pour le 1^{er} tour du Conseil d'État et du Grand Conseil avec un taux de participation de 33 % à Duillier. Il profite de remercier toutes les personnes qui ont effectués ce dépouillement qui s'est fort bien déroulé et qui s'est terminé vers 14h30.

Le report de préavis

Suite au retrait des préavis par la Municipalité, il n'en sera donc pas débattu durant cette séance. Néanmoins, il aimerait effectuer un petit rappel de fonctionnement. Lorsqu'un préavis est adopté en Municipalité, ce document devient public et ne peut plus être modifié. Les membres des commissions rencontrant la Municipalité peuvent bien-entendu poser des questions, faire des remarques, mais en aucun cas faire modifier le document étudié. En cas de désaccord, la commission peut rapporter négativement, ou alors, éventuellement, déposer un amendement, modifiant les conclusions du préavis déposé.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

L'absence de M. C. Bosson

En préambule, il excuse M. Claude Bosson qui est en vacances.

Préavis N° 01 - 2022 et N° 02 - 2022

Suite à la demande des commissions de Gestion et des Finances et d'urbanisme élargie et selon le courriel qui a été adressé à l'assemblée par le secrétaire du Conseil, la Municipalité a décidé de retirer les préavis nos 01 et 02-2022. En effet, la volonté de la Municipalité a toujours été de travailler en bonne intelligence avec les membres du conseil et elle n'entend pas remettre ce principe en question. A la lecture des mails reçus, la Municipalité prend bonne note que les commissionnaires estiment ne pas avoir eu ni le temps, ni toutes les informations nécessaires pour pouvoir se prononcer. Dans le respect de ce qui a été exprimé, il rappelle que le projet de partenariat avec la fondation Equitim avait fait l'objet d'une présentation lors du Conseil de décembre 2021 et il ne comprend pas qu'aucun contact supplémentaire n'ait été pris avec la Municipalité depuis la réunion du 28 février alors qu'un manque d'éclaircissements et de renseignement est déploré. Il profite donc du présent Conseil pour réaffirmer ce qui a systématiquement été dit lors des rencontres avec les commissions : La Municipalité est toujours à disposition pour toute information complémentaire.

A la lecture du rapport de la commission d'urbanisme élargie, quelques points méritent d'être précisés.

1) Il paraît important de rappeler que chaque commission a ses prérogatives propres pour rapporter et qu'il est essentiel pour la clarté des débats qu'elles soient respectées. Ainsi, la commission d'urbanisme n'a pas à se déterminer sur les aspects financiers et de gestion d'un préavis.

2) Dans le cadre de la révision du PaCom, le sort de la parcelle 26 n'est pas lié à celui des parcelles des propriétaires privés susceptibles d'être dézonées lors de la procédure de révision. En effet, ni l'affectation de la parcelle 26 en zone village, ni les droits à bâtir qui s'y rapportent n'ont jamais été remis en question par la définition du territoire urbanisé selon les directives cantonales. En clair, ne rien prévoir sur cette parcelle dans l'espoir que cela permettrait de garantir le maintien d'autres parcelles en zone à bâtir n'a pas

de légitimité. Il convient également de ne pas perdre de vue que la Municipalité ainsi que les Conseillères et Conseillers se doivent d'assurer une bonne gestion du patrimoine communal et de défendre l'intérêt public quelles que soient les circonstances particulières.

La Municipalité va maintenant prendre le temps de la réflexion et déterminer quelle suite sera donnée aux préavis retirés ainsi que dans quels délais, afin de garantir aux commissions un temps d'examen et de réflexion plus important.

La LATC

La vision communale du PGA a été envoyée au Canton pour l'examen préalable le 15 mars dernier. En principe, nous devrions recevoir une réponse formelle du Canton dans les 90 jours.

- M. Ch. Challande informe sur

La déchetterie Intercommunale (DIC)

Lors du précédent Conseil, la question avait été posée quant à la réouverture de l'espace "troc". Comme il l'a été dit, il était prévu de contacter l'association Pro Jet, afin de voir avec eux s'ils seraient intéressés de s'en occuper.

Le service technique de la commune de Prangins a essayé de les contacter mais, entre temps, un groupe de citoyens de Prangins s'est proposé pour en reprendre la gestion en organisant en plus, une ressourcerie.

Des questions d'organisation et de mise en place étaient encore à régler avec ces personnes. Ce sujet sera donc à l'ordre du jour du prochain CoDir de la DIC, courant avril.

Avec l'arrivée des beaux jours, notamment des températures plus clémentes, le marquage provisoire permettant de démarrer la phase d'essai d'une nouvelle signalisation, dans le but de diriger tous les véhicules sortant de la déchetterie en direction du giratoire, va pouvoir se mettre en place. Pour rappel, il était question de sécuriser la sortie de la DIC pour les gens devant remonter sur Duillier.

Ces derniers temps, nous entendons beaucoup parler des plastiques et des micros polluants. Ce thème ne nous a pas échappé et quelques modifications vont être apportées afin d'ajouter des contenants permettant de recevoir les déchets à base de polystyrène. Quant aux plastiques proprement dit, le CoDir de la DIC attend que l'organisme Swiss Recycling vienne avec plus de précisions quant aux méthodes et directives de tri puisqu'ils y travaillent justement à mettre en place un nouveau concept « Collecte 2025 ».

Afin d'éviter les accès abusifs à notre installation intercommunale et à titre de prévention, des campagnes de contrôle auront à nouveau lieu aléatoirement dans le courant de l'année. A noter qu'un nouveau règlement a été établi par la commune de Prangins, donnant la possibilité à Police Région Nyon, de verbaliser d'éventuels contrevenants qui viendraient à être dénoncés.

La demande de l'installation d'un défibrillateur

La question de mettre à disposition de nos citoyens ou autre visiteur un défibrillateur en cas de malaise cardiaque avait aussi été abordée lors du dernier Conseil. La Municipalité a entendu cette demande et un de ces appareils est actuellement en commande et devrait arriver tout soudain. Il sera installé devant l'entrée du Centre communal à l'extérieur. Une soirée de présentation et une petite information quant à son utilisation sera organisée pour ceux et celles qui le souhaiteraient. A noter, qu'il ne s'agira pas d'un cours de premiers secours, mais de connaître les bases pour l'utilisation d'un tel appareil.

La route de Genolier

Votre Municipalité souhaite profiter des travaux en cours au Garage des Marais afin de réaliser un trottoir devant leur parcelle, le long de la route de Genolier et de sécuriser la traversée de la route pour les piétons qui souhaiterait rejoindre l'abri bus qui est de l'autre côté de la route.

Malheureusement, les règles et les directives imposent, dès que l'on touche à un abri bus, de le mettre aux normes, notamment en créant des quais permettant un accès facilité aux véhicules à une personne en handicap. La Municipalité regarde donc actuellement quelle suite elle doit donner à ce projet.

Le panneau d'affichage public à l'Administration communale

Il ne vous aura pas échappé que le panneau d'affichage à disposition du public au centre communal a été enlevé. En effet, mal protégé des intempéries, les affiches étaient la plupart du temps en lambeaux. Aussi, après avoir été légèrement modifié, il sera prochainement remis à l'emplacement des cases postales qui ont été enlevées.

- Mme S. Müller informe sur :

Les réfugiés en provenance d'Ukraine

Pour les personnes qui souhaiteraient en accueillir chez elle, l'organisation suisse d'aide aux réfugiés donne quelques informations importantes quant aux besoins de ces personnes :

- Un environnement stable : préparez-vous à accueillir les réfugiés pendant au moins 3 mois.
- Ouverture d'esprit : en tant qu'hôtesse ou hôte, l'idéal est de prévoir un peu de temps pour aider et soutenir les personnes réfugiées au quotidien.
- Intimité : l'idéal est de proposer une chambre pouvant être fermée à clé ou au moins une chambre délimitée.
- Installation sanitaire : l'accès à la salle de bain et à la cuisine/à un coin cuisine est important.

Les membres du Conseil qui désireraient en savoir plus, trouveront un lien sur la page d'accueil de la commune à la ligne Secrétariat aux migrations.

Le Conseil Intercommunal de Région de Nyon

Les travaux de réaménagement de la jonction A1 de Rolle ont débuté le 7 mars ce qui peut provoquer quelques difficultés de circulation.

Le festival Visions du réel aura lieu du 7 au 17 avril, si vous y allez en transports publics ou à vélo vous pourrez bénéficier de 50 % sur le billet d'entrée.

L'offre sera disponible sur le site regiondenyon.ch/avantages-loisirs.ch avant la manifestation.

7. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

Conseil Intercommunal de Région de Nyon

M. le Président donne la parole à Mme Ch. Trolliet qui informe que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon, lors de sa séance du 10 mars dernier a voté favorablement le Préavis 10-2022 pour allouer un montant de CHF 262'500.- à la mise en œuvre d'un deuxième programme régional de développement touristique de nature, couvrant la période du 1er avril 2022 au 30 juin 2027, soit CHF 50'000.- par an sur une période de cinq ans et un trimestre.

La mise en place d'un nouveau programme pour la période 2022-2027 permettra de finaliser des projets majeurs comme l'aménagement de la Givrine, tout en accompagnant de nouveaux dossiers dans le périmètre du Jura et du Pied du Jura.

Résolument orienté "4 saisons" ce nouveau programme s'axera autour des activités sportives de nature (tourisme pédestre, tourisme à vélo, ski alpin, ski de fond, raquettes à neige), de la sensibilisation à l'environnement (y compris la découverte du patrimoine naturel et culturel), ainsi que de la découverte des productions régionales (alimentaires, artisanales, etc.) Il encouragera la mise en réseau des sites, notamment en favorisant les connexions : cela concerne les transports publics, mais aussi les itinéraires et la signalétique.

Le Préavis 11-2022 concernait l'Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2021-2026. Il a été accepté à une large majorité.

8. Élection d'un.e délégué.e suppléant.e à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. le Président informe que suite à la démission de M. A. Molleyres, il s'agit d'élire une nouvelle ou un nouveau suppléant.e. Mme Ch. Trolliet se propose et elle est élue par acclamations.

9. Divers et propositions individuelles

Comme il n'y a pas de demande de prise de parole,

M. le Président lève la séance en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir assister à cette réunion fort courte suite à la modification de l'ordre du jour. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 16 juin 2022.

La séance est levée à 20h35

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer